

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00313

Numéro SIREN : 894 731 645

Nom ou dénomination : 2MSK

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 1850

Désignation de l'entreprise		S.A.S 2MSK- M FLEURS		Lieu-dit le Parterre		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Centre commercial INTERMARCHÉ		13880 VELAUX			
SIRET		8 9 4 7 3 1 6 4 5 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		10	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	85 000	012		85 000	85 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	6 745	030	4 788	1 958	2 850
	Immobilisations financières* (1)	040	11 009	042		11 009	1 001
	Total I (5)	044	102 754	048	4 788	97 966	88 851
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072	4 834	074		4 834	3 469
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 091	086		15 091	17 511
	Charges constatées d'avance *	092	747	094		747	350
	Total II	096	20 673	098		20 673	21 330
Total général (I + II)		110	123 427	112	4 788	118 639	110 181
BASIS		au capital de 1 000 €		Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		54 278			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		44 236		54 378	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		99 614		55 378	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 699		1 440	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N° : 169)	172		14 326		53 363	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		19 025		54 803	
Total général (I + II + III)		180		118 639		110 181	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		11 898
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.S 2MSK- M FLEURS		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	200 818		162 191
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	891		115
						222			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224		
	Production immobilisée *					226			
Subventions d'exploitation reçues					230	1 337		9	
Autres produits					232	203 046		162 315	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						234	71 780		57 278
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236			
	Variation de stock (marchandises) *					238	1 400		1 047
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					242	40 472		30 513
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					244	1 469	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				250	25 748		3 113
	Rémunérations du personnel *					252	6 008		332
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					254	2 783		2 005
	Dotations aux amortissements *					256			
	Dotations aux provisions					262	12		6
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	149 673		94 295
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	53 373		68 020
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)		280	8		
	Produits exceptionnels			(IV)		290			
	Charges financières			(V)		294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	50		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306	9 095		13 642	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	44 236		54 378
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	44 236	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	9 095		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	50		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 septies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecimes)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecimes)	127					
Dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	53 381	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	53 381	370	

Certifié conforme à l'original,
le 22/06/23
P. BOCCANFUSO

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	85 000	402		404		406	85 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	4 855	432		434		436	4 855				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452	1 890	454		456	1 890				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 001	482	10 008	484		486	11 009				
TOTAL		490	90 856	492	11 898	494		496	102 754				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	2 005	522	2 270	524		526	4 275		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	513	544		546	513		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	2 005	572	2 783	574		576	4 788		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	Court terme *				Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **S.A.S 2MSK- M FLEURS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
					780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur	397

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **118 639** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **203 054** euros et un total **charges** de **158 818** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **44 236** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

« 2MSK »
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Centre Commercial Intermarché Lieu-Dit le Parterre
13880 VELAUX
R.C.S. SALON B 894 731 645

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et vingt-deux juin à 12 heures, les associées se sont réunies au siège social, en assemblée ordinaire sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame BOCCANFUSO Muriel préside la séance en sa qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats ;
- Rapport spécial relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Quitus à la présidence ;

HB
57

- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un bénéfice de 44 236 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 44 236 euros de la manière suivante :

- Affectation en réserves libres : 44 236 euros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la présidente, Madame BOCCANFUSO Muriel, au cours de l'exercice 2022.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

MB
SM

CINQUIEME RESOLUTION

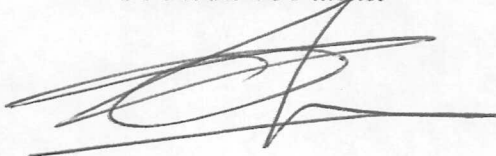
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

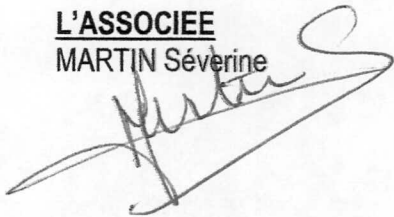
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance, la présidente et les associées.

LA PRESIDENTE DE SEANCE
BOCCANFUSO Muriel

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

L'ASSOCIEE
MARTIN Séverine

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping 'S' shape that loops back under the name.

18
87